

**Vos références**

**Pour toute information relative au paiement**

Votre référence Centre des Finances Publiques :

**075062 891210000013**

TRES. KERGELEN AMENDES 2EME DIV  
1 AVENUE DES TERRES AUSTRALES CS 98596

750041 PARIS CEDEX 21

kergelen.amendes@dgfip.finances.gouv.fr

09 51 18 03 18

Accueil : 9H-12H/13H30-16H MA J 9H-12H30

**Pour toute information relative à cet avis**

Consulter le site internet [www.antai.fr](http://www.antai.fr)

ouappelez le

**0806 605 381** **appel non surtaxé**

Références à rappeler :

Date de la décision : 01.06.2021

N° d'enregistrement : 00023778 **9117564001**

TRES. KERGELEN AMENDES 2EME DIV  
1 AVENUE DES TERRES AUSTRALES CS 98596  
750041 PARIS CEDEX 21

XXXXXXXXXXXXXX

**AVI891210000013**

**Les voies de recours à l'encontre  
de l'avis d'amende forfaitaire  
majorée délictuelle se situent au  
verso du présent avis.**

CHARLES-HENRI DE FRESNES  
66 RUE CLAUDE LE RENART  
59170 CROIX

**Votre situation**

Amende revenant à l'État 1 600,00 €

Montant payé (\*) 0,00 €

Montant restant dû 1 600,00 €

**Montant dû à verser  
déjà réduit de 20 %** 1 280,00 €

en cas de paiement dans les 30 jours

(\*) ce montant ne tient pas compte des  
paiements effectués après le 12.08.2021

**Votre créance**

Vous êtes redevable de la somme ci-contre à la suite d'une AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE DÉLICTUELLE.

Cette décision de majoration a été prise le 01.06.2021 par le Procureur de la République de Rennes.

Elle fait suite à l'infraction du 01.05.2021 à 14h10 à LA ROCHELLE 21170300400013

Véhicule ALFA ROMEO numéro 3582 VJ059  
Constatée par le service POLICE NATIONALE pour le motif  
CONDUITE D'UN VEHICULE SANS  
PERMIS - ARTICLE L.221-2 DU  
CODE DE LA ROUTE

Vous devez payer le montant figurant dans le cadre « Votre situation » (Montant restant dû).

Toutefois, si vous payez dans les 30 jours à compter du 16.08.2021, vous bénéficiez d'une diminution de 20 % de ce montant restant dû.

Ce délai est porté à **45 jours** pour tout télépaiement par carte bancaire, notamment **par smartphone ou internet**.

Vous trouverez au verso de ce document les différents modes de paiement qui vous sont proposés.

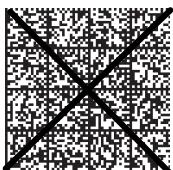
A défaut de paiement, des poursuites (sur vos biens, comptes bancaires, salaires, véhicules et autres avoirs) seront engagées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Comptable public, par délégation,  
Goliath MERRATE

L'enveloppe retour est réservée au paiement par chèque (accompagnée du talon de paiement). Ne joignez aucun autre document.

Pour payer  
par  
**smartphone**,  
scannez le  
flashcode  
ci-dessous :



AVIS D'AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE  
DÉLICTUELLE du 16.08.2021

CHARLES-HENRI DE FRESNES  
66 RUE CLAUDE LE RENART  
59170 CROIX

Montant restant dû : 1 600,00 €

Si les conditions de la diminution de 20% sont respectées,  
la somme à payer est ramenée à 1 280,00 €.

Numéro pour télépaiement :  
0750 6589 1910 0100 15 clé 03

Référence centre des  
finances publiques : 07500041 222191210013  
Numéro de compte : AFMD86099AA  
Date du titre exécutoire : 01.06.2021

**Carte de paiement**

XXXXXXXXXXXXXX

\*891210000013\*

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES**  
XXXXXXXXXXXXXX

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

# Modes de paiement de l'amende

## Vous pouvez payer :

- par **smartphone** : après avoir téléchargé gratuitement l'application « amendes.gouv » sur App Store ou Google Play, scannez le flashcode ou saisissez le numéro de télépaiement figurant sur le talon de paiement ;
- par **internet** sur le site [www.amendes.gouv.fr](http://www.amendes.gouv.fr) ;
- par **téléphone** : **0 811 10 10 10** Service 0,05 €/min + prix appel dans la limite de 1500 € ;
- par **chèque** : adressez, dans l'enveloppe retour ci-jointe et préalablement affranchie, votre talon de paiement et votre chèque libellé à l'ordre du « Trésor public » ;
- auprès de tout centre des finances publiques muni du présent avis et d'une carte bancaire ;
- en **espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire**, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)).

## Observations importantes

### Si vous reconnaisez l'infraction et pour tous renseignements relatifs au paiement ou à ses modalités, vous pouvez :

- vous adresser au centre des finances publiques mentionné au recto (cadre « Pour toute information relative au paiement ») ;
- adresser votre paiement uniquement au centre d'encaissement mentionné sur le talon de paiement ou au centre des finances publiques mentionné au recto.

### Si vous ne reconnaisez pas l'infraction vous pouvez contester :

1. Vous pouvez prouver que vous étiez titulaire du permis de conduire au moment du relevé de l'infraction. N'effectuez ni paiement ni consignation.
2. Vous êtes victime d'une usurpation d'identité et vous ne conduisez pas le véhicule. N'effectuer ni paiement ni consignation.
3. Pour tout autre motif, vous devez verser une consignation du montant de l'amende forfaitaire majorée à hauteur de 1600 €.

Pour économiser les frais d'envoi postal en accusé réception, faites vos démarches en ligne sur le site [www.antai.fr](http://www.antai.fr).  
Sinon, complétez le formulaire joint et adressez votre réclamation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

SERVICE DE TRAITEMENT DES AFD  
CS 41101  
35911 RENNES CEDEX 9

### Les suites données à votre réclamation :

Si vous contestez cet avis d'amende, votre réclamation sera examinée par le service de traitement des amendes forfaitaires délictuelles.

Si votre réclamation est recevable (cf. formulaire de réclamation), elle a pour effet d'annuler le titre exécutoire en ce qui concerne l'amende contestée et la procédure sera, le cas échéant, transmise au procureur de la République compétent.

Si le procureur de la République estime votre réclamation fondée, il peut classer la procédure sans suite. S'il l'estime mal fondée, le procureur de la République saisit le tribunal correctionnel, juridiction compétente pour le jugement des délits.

Si le tribunal correctionnel vous déclare coupable de l'infraction qui vous est reprochée, il est susceptible de prononcer une ou plusieurs des peines suivantes : emprisonnement, amende, confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction, travail d'intérêt général, jours-amende, interdiction de conduire certains véhicules, obligation d'effectuer un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du centre des finances publiques mentionné au recto.

Modalités de contestation  
de l'amende forfaitaire  
majorée délictuelle



Référence  
9000000051

## FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Pour ne pas payer les frais d'envoi postal en accusé réception,  
formulez votre requête en ligne, sous 30 jours, sur [www.antai.fr](http://www.antai.fr)  
(seul site habilité à recevoir les contestations en ligne).

Sinon, utilisez ce formulaire :

Complétez votre requête en vous reportant aux modalités pratiques figurant au verso.	Je soussigné(e) : *NOM <input type="text"/>	*Prénom <input type="text"/>
Les mentions indiquées (*) sont obligatoires. Dans les cas n° 1 et 2, n'effectuez ni consignation, ni paiement.	*Sexe (M/F) <input type="checkbox"/>	*Date de naissance <input type="text"/> *à <input type="text"/>
	*Adresse <input type="text"/>	*Code postal <input type="text"/> *Ville <input type="text"/>
	Permis de conduire n° <input type="text"/>	Délivré le <input type="text"/>
	Titulaire du certificat d'immatriculation ou conducteur du véhicule immatriculé déclare (cochez la case correspondante cas n° 1, 2 ou 3 ci-dessous et renseignez les mentions obligatoires).	

CAS N° 1 : j'étais bien titulaire d'un permis m'autorisant la conduite du véhicule aux commandes duquel j'étais  
au moment du relevé de l'infraction.

(Justificatifs à joindre : voir au verso)

CAS N° 2 : mon identité a été usurpée et je ne conduisais pas le véhicule au moment du relevé de l'infraction.

(Justificatifs à joindre : voir au verso)

Je suis averti(e) que le dossier de la procédure sera transmis au procureur du lieu des faits, et que je suis passible de poursuites en cas de dénonciation mensongère (art. 434-26 du code pénal).

CAS N° 3 : autre motif et j'expose ci-dessous ou sur papier libre les motifs de ma contestation.

Je m'acquitte obligatoirement d'une consignation préalable du montant de l'amende forfaitaire délictuelle à hauteur de 1600 €.

Cette consignation n'est toutefois pas assimilée au paiement de l'amende forfaitaire majorée délictuelle.

(Justificatifs à joindre : voir au verso)

J'adresse ce formulaire, accompagné de l'exposé sur papier libre des raisons de ma contestation, en lettre recommandée avec avis de réception, au procureur de la République dont l'adresse figure sur l'avis d'amende forfaitaire majorée délictuelle.

Si les démarches ne sont pas faites en ligne sur le site [www.antai.fr](http://www.antai.fr), il est impératif de joindre ce formulaire à votre courrier pour que votre réclamation soit recevable.

Je suis averti(e) que toute déclaration inexacte ou erronée est punie de 1 500 € d'amende (article R. 49-19 du code de procédure pénale), sans préjudice de l'application éventuelle des articles 226-10 ou 441-1 du code pénal réprimant la dénonciation calomnieuse (5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) ou le faux (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

A .....

Le .....

\*Signature

Carte de  
consignation  
à détacher et  
à utiliser  
dans le cas  
n° 3  
uniquement

AVIS D'AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE  
DÉLICTUELLE du 16.08.2021

CHARLES-HENRI DE FRESNES  
66 RUE CLUADE LE RENART  
59170 CROIX

Montant de la consignation : 1 600,00 €

Carte de consignation

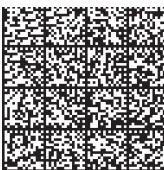
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

\*891210000013\*

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Numéro pour télépaiement :  
0780 6259 1610 0050 53 clé 03  
Référence centre des  
finances publiques : 07500041 89560021015  
Numéro de compte : AFMD86099AA  
Date du titre exécutoire : 01.06.2021

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER





## MODALITÉS PRATIQUES POUR CONTESTER



À compter de la date de cet avis, vous disposez de 30 jours pour contester :

- Sur [www.antai.fr](http://www.antai.fr), vous pouvez contester directement en ligne cet avis. En contestant en ligne, vous ne payez pas les frais d'envoi postal en accusé réception.

- Par voie postale, vous devez compléter ce formulaire et l'envoyer, par lettre recommandée avec avis de réception, accompagné des pièces justificatives à l'adresse de contestation suivante :

SERVICE DE TRAITEMENT DES AFD - CS 41101 - 35911 RENNES CEDEX 9

### PIÈCES JUSTIFICATIVES

#### Cas n° 1 et 2

Le formulaire de réclamation doit :

1. être complété avec :

Dans le cas n° 1, une photocopie de votre permis de conduire en cours de validité au moment de la date de constatation de l'infraction.

Dans le cas n° 2, le récépissé du dépôt de plainte pour le délit d'usurpation d'identité.

2. être envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.

Note : dans ces deux cas, n'effectuez aucun paiement, ni consignation.

#### Cas n° 3

Le formulaire de réclamation complété de l'exposé, éventuellement sur papier libre, des motifs de la contestation doit être envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.

Vous devez vous acquitter d'une consignation préalable en utilisant un des modes de paiement mentionné au verso de l'avis d'amende forfaitaire majorée délictuelle.

#### CAS N° 1, 2 ET 3 : ATTENTION !

**Si vous ne respectez pas ces conditions, votre contestation ne pourra aboutir et vous en serez informé par courrier.**